

CONVENTION DE PARTENARIAT

Développer des ateliers de co-réparation en Domitienne

Entre les soussignés :

D'une part

L'association LA PARTAGEOTHEQUE

ZA Les Vignes grandes

8 Rue merlot

34350 VENDRES

Représentée par Mme Donatienne BAUDET, Présidente de l'association

N° SIRET 908 759 574 000 19

Et d'autre part,

La Communauté de communes La Domitienne

1 Avenue de l'Europe

34370 MAUREILHAN

Représentée par Alain CARALP, Président de la Communauté de communes

ART 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de communes La Domitienne regroupe 8 communes : Cazouls-les-Béziers, Colombiers, Maureilhan, Montady, Nissan-lez-Ensérune, Maraussan, Lespignan et Vendres.

Labélisée Territoire Engagé Transition Ecologique économie circulaire 2 étoiles, La Domitienne s'est engagée à piloter et à animer une politique économie circulaire sur son territoire. Un des objectifs de cette politique consiste à promouvoir le rallongement de la durée d'usage et sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du territoire à la réparation et au réemploi.

Pour ce faire en 2025, La Domitienne s'associe à des acteurs locaux œuvrant dans le réemploi, la réparation et l'économie de partage.

L'association LA PARTAGEOTHEQUE porte des actions sur le partage de biens et de compétences sur Vendres et l'ensemble du territoire de La Domitienne.

Dans ce cadre, elle propose des ateliers de co-réparation afin d'apprendre aux habitants de La Domitienne à réparer leur propre matériel défectueux par le partage de compétences et l'apport technique du groupe et d'intervenants spécialisés.

Ces ateliers, ouverts à tous, auront lieu sur différentes communes de la Domitienne jusqu'à fin 2026.

La thématique des ateliers proposés pourrait être :

- les petits appareils électroménagers
- Le textile
- vélos
- ordinateurs
- outillage....

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-243400488-20250724-DP_2025_041

ART 2 - DESCRIPTION DES ACTIONS ET ROLES

Au titre de cette convention,

La Partageothèque :

- pilote cette action en lien avec le service Transitions de La Domitienne
- se charge de proposer un programme d'ateliers de réparation
- met à disposition le matériel nécessaire
- développe un réseau d'animateurs d'ateliers (elle pourra faire appel à des intervenants extérieurs pour l'animation)
- se charge de l'animation de ces ateliers
- propose des formations à ses animateurs
- communique sur ses réseaux
- gère les inscriptions
- fait le suivi et rend compte régulièrement à la Collectivité

La Domitienne :

- soutient et appuie l'organisation de ces ateliers
- facilite l'accès aux salles communales en lien avec le réseau des médiathèques
- relai les informations sur les outils de communication interne
- organise des réunions bilans en fin d'année

ART 3 – RESPONSABILITES

L'association Partageothèque est assurée pour ses activités.

Nul n'est tenu par des obligations de résultats sur les réparations de matériel.

Nul n'est tenu pour responsable si une détérioration survient sur le matériel à réparer.

Une décharge de responsabilité de l'association sera signée par chaque participant en début d'atelier

ART 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Domitienne s'engage à participer financièrement au projet via une subvention selon les modalités de l'annexe financière de la présente convention.

Les paiements interviendront après dépôt des factures sur la plateforme CHORUS PRO.

La Partageothèque devra établir des relevés de dépenses à destination :

- Service Transitions – Economie circulaire

ART 5 – DUREE

La convention prendra effet à la date de signature et sera valable jusqu'au 31/12/2026.

Fait à _____, le _____
Pour la Partageothèque
La Présidente,

Fait à Maureilhan, le _____
Pour La Communauté de communes La Domitienne
Le Président

Donatienne BAUDET

ANNEXE FINANCIERE

	Montant unitaire	Nombre prévisionnel	Total TTC
Part fixe			
Préparation Atelier	550 €		550
Achat des outils	500 €		500
Initiation des animateurs d'atelier	400€		400
Part variable			
Achat du consommable	200 €		200
Animation d'atelier	350€	4	1400
Formation réparateur avec Réseau national des Ressourceries	350€/pers		350€
		Total (TTC en €)	3400€

Le prévisionnel des dépenses : 2000€ en 2025 et 1400 € en 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-243400488-20250724-DP_2025_041